

BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT HAGUENAU WISSEMBOURG
Commune de HOERDT

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 janvier 2025**

Date de la convocation : 8 janvier 2025

transmise le : 8 janvier 2025

Membres élus : 27

en fonction : 26

présents : 20

Sous la présidence de Monsieur Denis RIEDINGER, Maire,

Membres présents : Mesdames et Messieurs Caroline MAECHLING, Daniel MISCHLER, Nadia STOLL, Grégory GANTER, Florence NOBLET, Nathalie GRATHWOHL, Mathieu TAESCH, Christiane WOLFHUGEL, Olivier RIEDINGER Jacky WOLFF, Béatrice DEBRIE, Emmanuel DOLLINGER, Caroline OFFERLE, Mélanie LALLEMAND, Laëtitia GRASSER, Laurent WAEFFLER, Mélanie GRATHWOHL, Sylvia ECKERT, Emmanuelle EBERHARDT.

Étaient absents excusés : Monsieur SCHURR qui donne pouvoir à Madame STOLL, Madame SAEMANN qui donne pouvoir à Madame OFFERLE, Monsieur HIRSCH qui donne pouvoir à Monsieur GANTER, Monsieur OTTMANN qui donne pouvoir à Monsieur WOLFF, Monsieur Alexandre WINTER et Monsieur Thierry RIEDINGER.

Étaient absents non-excusés :

Secrétaire de séance : Madame Sylvia ECKERT

2025-011 Réaménagement du cimetière de l'EPSAN

Par délibération en date du 7 février 2023, le conseil municipal avait validé la réalisation de travaux de réaménagement du cimetière de l'EPSAN avec une maîtrise d'œuvre de SODEREF. Les travaux étaient estimés à 75 000 € HT.

Les travaux consistent en :

- un abattage et un élagage d'arbres dangereux selon le rapport établi par l'ONF,
- un dessouchage des conifères plantés sur les tombes,
- une remise en état des monuments funéraires,
- une dépose des croix, remplacées par des plaques funéraires gravées,
- une rénovation de la stèle centrale ainsi que la fourniture et pose d'une stèle en hommages aux personnes décédées non identifiées,

Accusé de réception en préfecture
067-216702050-20250114-2025-011-DE
Date de télétransmission : 24/01/2025
Date de réception préfecture : 24/01/2025

- la création d'une allée centrale,
- le réengazonnement de l'ensemble.
-

Suite à la présentation de l'APD, le montant des travaux a été réévalué à 140 000 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

Approuve le projet de réaménagement du cimetière de l'Epsan

Autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises et à signer l'ensemble des marchés correspondants ainsi que toutes pièces afférentes à cette décision

Pour extrait conforme à Hoerdt, le 24.01.2025

Publié le 24.01.2025

Transmis à la Préfecture le 24.01.2025

Certifié exécutoire

Le secrétaire de séance
Sylvia ECKERT



Le Maire
Denis RIEDINGER

